

LA GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS



CADRE RÉGLEMENTAIRE

 En France

Depuis 2017, la France a lancé un plan visant à réduire progressivement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques : **le plan Écophyto**.

↳ **La loi Labbé** interdit aux personnes publiques de faire usage de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades.

Au 1^{er} juillet 2022, (arrêté du 15 janvier 2021), il sera interdit de faire usage de produits phytopharmaceutiques sauf notamment pour :

- les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs ;
- les golfs et les practices de golf, uniquement sur départs, greens et fairways ;
- les voies ferrées et sites industriels.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

C'est obligatoire !

Il s'agit d'adapter la conception de l'espace, le choix des végétaux et les modalités d'entretien de façon à supprimer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse : herbicides, insecticides et fongicides.

Une démarche cohérente consiste à réduire également les engrais et la consommation de carburant.

Les objectifs

- ↳ **Réparer les écosystèmes fragilisés par les produits phytopharmaceutiques**
Le manque de sélectivité de ces produits a des effets nocifs pour l'environnement. La diminution de la qualité de l'eau et l'appauvrissement des écosystèmes aquatiques sont les exemples les plus connus.
- ↳ **Améliorer la qualité de vie sur le territoire**
L'utilisation de produits phytopharmaceutiques a des conséquences néfastes sur notre santé.

Vous avez une question ?
Contactez votre entreprise du paysage, qui saura vous conseiller et vous guider.

LA GESTION ALTERNATIVE DES ESPACES VERTS

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?



UN CHANGEMENT DE REGARD SUR LE PAYSAGE EST NÉCESSAIRE

Une démarche de gestion alternative implique de repenser la conception, l'entretien et l'utilisation des espaces. Le rendu visuel est nouveau. Ces techniques ne permettent pas d'obtenir un résultat similaire à celui des traitements de synthèse. Cependant, des solutions simples aident à contourner ces difficultés, avec le paillage par exemple, qui peut être utilisé en pied de massifs pour éviter la pousse de végétation spontanée.

→ **Une gestion plus écologique et plus saine induit l'acceptation de la flore spontanée et de nouveaux paysages.**

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Ces changements visuels seront identifiés par les riverains. Sans communication, ils pourraient être vus comme un manque d'entretien, à l'origine de plaintes.

→ **Pour faciliter l'adhésion du grand public à la démarche il est capital d'assurer une communication pédagogique dès la mise en place du projet.**

INTÉGRER LA DÉMARCHÉ AUX POLITIQUES LOCALES

La gestion alternative des espaces verts nécessite une approche pluridisciplinaire qui peut facilement s'intégrer aux démarches territoriales en cours, telles que l'Agenda 21, le Plan climat ou encore les trames vertes et bleues locales.

ENCOURAGER LES ÉCHANGES ENTRE LES PROFESSIONNELS DE L'ENTRETIEN ET CEUX DE LA CONCEPTION

Dans le meilleur des cas, la gestion écologique est envisagée dès la conception du site, mais ce n'est pas toujours le cas. Il est indispensable que les équipes de conception, de création et d'entretien communiquent pour éviter des incohérences pénalisantes pour l'esthétique et l'entretien de l'espace à l'avenir.

QUELQUES CHIFFRES DANS LE MONDE

8,1 milliards de dollars

Coût des pesticides à la société pour traiter les empoisonnements, maladies et cancers associés, décontaminer les sites pollués.

3 millions de personnes

sont intoxiquées chaque année des conséquences de l'usage de produits de synthèse.
OMS, 2015

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE INTERLOCUTEUR À PRIVILÉGIER

→ Un professionnel expert qui connaît les avantages de chaque technique pour vous conseiller au mieux.

→ Un professionnel à votre écoute pour mettre en place un aménagement et une gestion propres à vos besoins.

Votre Entreprise du Paysage :



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr